

**GARANTIR VOTRE
INDÉPENDANCE**

**DÉFENDRE
VOS DROITS**



AUJOURD'HUI

ACCORDS DU 20 AVRIL 2023 :

- UN REVENU MINIMAL FIXÉ À 11,75€
- UN MEILLEUR ENCADREMENT DES DÉSACTIVATIONS DE COMPTE

DEMAIN

NOS REVENDICATIONS POUR VOUS :

- AUGMENTER LA TARIFICATION DE LA COURSE
- FAIRE FINANCER LE RISQUE ACCIDENTS DU TRAVAIL/ MALADIE PROFESSIONNELLE PAR LES PLATEFORMES, EN CRÉANT UNE TAXE SUR LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES
- AMÉLIORER LE NIVEAU D'INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT MALADIE (AUJOURD'HUI PRESQUE INEXISTANT)
- ASSURER LA TRANSPARENCE DE L'ALGORITHME ET LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES TRAVAILLEURS SUR L'AFFECTATION DES COURSES ET LA NOTATION (VIA UN EXPERT INDÉPENDANT)
- PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES CHIFFRES D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME D'UN MÊME SECTEUR POUR SAVOIR SI LE SEUIL FIXÉ POUR OUVRIR DES DROITS À LA FORMATION ET ABONDER LE CPF EST ATTEINT

GARANTIR votre liberté de rester indépendant

- CHOIX DU TEMPS DE TRAVAIL, CHOIX DES HORAIRES
- CONTRÔLE STRICT PAR LE JUGE POUR ÉVITER TOUT DÉTOURNEMENT DE STATUT PAR LES PLATEFORMES
- LA CFTC TRANSPORTS ACCOMPAGNERA CEUX QUI DEMANDENT UNE REQUALIFICATION (CHOIX DU STATUT)
- DES DROITS SOCIAUX ATTACHÉS À LA PERSONNE ET PAS AU STATUT